

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
BOIS DU DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hyver.													
				LIROS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	4 h. 39 ^m soir.	5 h. 52 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	11 h. 7 ^m soir.	2 h. 48 ^m soir.	4 h. 39 ^m soir.	5 h. 52 ^m soir.	7 h. 7 ^m soir.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 5 ^m soir.	11 h. 00 ^m soir.	2 h. 41 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	9 h. 52 ^m soir.	11 h. 7 ^m soir.	12 h. 51 ^m matin.	1 h. 15 ^m matin.	2 h. 48 ^m soir.	4 h. 39 ^m soir.	5 h. 52 ^m soir.	7 h. 7 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	9 h. 52 ^m soir.	11 h. 7 ^m soir.
10 h. 21 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 39 ^m »	9 h. 22 ^m »	9 h. 41 ^m »	11 h. 16 ^m »	12 h. 42 ^m »	1 h. 15 ^m »	2 h. 48 ^m »	4 h. 39 ^m »	5 h. 52 ^m »	8 h. 8 ^m »	11 h. 7 ^m »	12 h. 51 ^m »	1 h. 15 ^m »	2 h. 48 ^m »	4 h. 39 ^m »	5 h. 52 ^m »

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. 45^m matin. (Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Cahors, 17 Juin.

Le Conseil des ministres s'est prononcé en majorité contre l'amnistie.

Cette solution étant inévitable, après la décision des membres du centre gauche du Sénat, décision que nous avons annoncée avant-hier, par dépêche.

De son côté, dans la journée d'hier, mercredi, le centre gauche de la Chambre des députés a voté, à l'unanimité, moins une voix, de voter contre toute proposition nouvelle d'amnistie.

Nous applaudissons des deux mains à la conduite des hommes modérés, qui s'efforcent de prémunir la République contre les dangers dont le radicalisme la menace.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 juin.

M. Robert Mitchell demande la parole pour poser une question au gouvernement. Voici de quoi il s'agit : Un journal de Paris, la *Civilisation*, a diffamé M. Tirard, M. Tirard a dédaigné, imitant M. Thiers, ces insultes.

Un journal de province, *l'Arançais*, a reproduit les articles de la *Civilisation*. On a saisi non l'*Arançais*, mais les livres de comptabilité de l'*Arançais*.

Je demande au gouvernement des explications sur ce fait. Quel est le motif qui a poussé M. le garde des sceaux à prendre contre un journal uniquement coupable de diffamation des mesures qui appartiennent à un autre temps.

Pourquoi ce déplacement de juridiction et pour suivre l'*Arançais*, puisqu'on n'a pas poursuivi la *Civilisation*. M. Cazot, ministre de la justice, déclare que l'*Arançais* est poursuivi par le tribunal de la Seine sur la requête de M. Tirard.

Si l'on a saisi les livres de comptabilité de l'*Arançais*, c'est qu'il s'agissait de savoir si ce journal avait des abonnés à Paris, afin d'établir le corps constitutif du délit.

Je couvre le magistrat d'Avranches, qui a agi contre l'*Arançais*, de ma complète et entière approbation. M. Robert Mitchell dit que le garde des sceaux fixe assez légèrement la compétence territoriale des tribunaux.

Le délit s'est produit à Avranches. Il est curieux qu'on poursuive ce délit à Paris. Il y a là abus et violation de la loi.

M. Tirard demande la parole pour un fait personnel. Il se plaint que M. Robert Mitchell ait insinué que le gouvernement et lui-même manquaient de libéralisme à l'égard de la presse. Cela est inexact.

Une certaine presse, dit-il, nous attaque constamment par l'injure et l'invective. Je crois que la liberté de la presse n'est pas en question et que ce n'est pas attenter à la liberté de la presse que d'inviter le calomniateur à faire devant les tribunaux la preuve de ce qu'il a avancé.

M. Tirard revendique l'honneur d'avoir défendu la liberté de la presse. Cette liberté ne consiste pas à diffamer un honnête homme. Si ces attaques étaient vraies, il ne resterait plus qu'à se brûler la cervelle.

M. Robert Mitchell accuse le ministre d'avoir préparé son discours. M. le président. — C'est manquer à la courtoisie, monsieur, et cela ne fait honneur ni à votre cœur ni à votre esprit. M. Robert Mitchell. — Pourquoi M. le ministre a-t-il fait une réponse qui ne répond pas à mon discours.

M. le président déclare l'incident clos. Une vive animation se produit. Le président ne rétablit le silence qu'au bout de quelques minutes. Reprise de la délibération sur l'administration de l'armée.

SENAT

Séance du 15 juin.

M. Feray, président de la commission des tarifs, dit que la commission a été fort étonnée du peu de cas que le gouvernement faisait de son opinion. Elle a hâté autant que possible ses travaux.

M. de Freycinet répond que le gouvernement conclut des traités sous sa responsabilité ; c'est à la Chambre et au Sénat à les approuver. Les pouvoirs sont ainsi nettement définis ; cependant, le gouvernement ne conclura pas de traité d'une façon définitive avant le vote du Sénat.

Quelle est la portée des négociations entamées par M. Léon Say avec lord Granville ? Sur ce sujet, le gouvernement affirme qu'il n'a été question que de réformer la base des anciens traités sur un terrain plus large et plus favorable à la prospérité des deux nations amies.

M. Feray se déclare satisfait, mais M. Poyer-Quertier demande à interpellier à son tour, et le ministre acceptant, M. Poyer-Quertier monte à la tribune.

M. Poyer-Quertier trouve que la réponse de M. de Freycinet est incomplète et que le gouvernement a dépassé ses pouvoirs et méconnu ses engagements. Les négociations sont plus avancées que ne le dit le gouvernement, car des engagements sont déjà pris pour les vins.

M. de Freycinet conteste cette assertion. M. Poyer-Quertier reproche au gouvernement d'avoir sollicité l'Angleterre sans attendre le Sénat. Il demande que le gouvernement ne continue pas les négociations avant le vote du Sénat.

M. de Freycinet répond que la lettre de M. Léon Say n'ouvre pas les négociations ; elle se borne à constater que le gouvernement est disposé à entamer des négociations en temps opportun. Il n'y a que des pourparlers et pas d'engagements pris.

M. Poyer-Quertier insiste. M. Paris constate que le gouvernement n'est pas engagé.

M. Testelin regrette que la question ait été portée sur le terrain politique. (Protestations à droite — Oui ! oui ! à gauche.) M. Testelin riposte : « Vous n'êtes pas habiles, et ceux qui ont parlé après M. Feray sont des amis maladroits. »

M. de Freycinet demande l'ordre du jour pur et simple. Une voix à droite : « Il n'y en a pas d'autre ! » M. Poyer-Quertier déclare qu'il retire son interpellation.

L'ordre du jour pur et simple est adopté à l'unanimité. A l'occasion du cinquantième anniversaire du débarquement de notre armée sur la terre d'Afrique, le journal le *Temps* publie ce qui suit :

Il y a eu, le 14 juin, cinquante ans que l'armée chargée d'indiger au dey d'Alger le châtiment qu'il s'était attiré, en insultant le consul de France, débarquait sur la plage de Sidi-Ferruch. Ce débarquement était le prologue d'un grand drame de guerre et de conquête, continué presque sans interruption pendant dix-sept ans jusqu'à la reddition d'Abd-el-Kader, et dont on a vu depuis, bien que sur une échelle moindre, de meurtrières et trop fréquentes reprises, mais qui constitue en définitive l'entreprise la plus heureuse, la plus féconde, la plus pleine d'avenir, que l'on puisse inscrire à l'actif de notre politique depuis le commencement du dix-neuvième siècle.

Méconnue dans le principe par bien des esprits prévenus, l'importance nationale de notre conquête algérienne n'est plus guère contestée aujourd'hui. Pour un total de deux milliards au maximum qu'elle a coûté à nos budgets depuis 1830, elle a déterminé, au profit de nos ports du Midi, un mouvement commercial qui se chiffre chaque année par près de 400 millions de francs, et ajouté au territoire national l'étendue de vingt-cinq départements en terres de culture. Nos concitoyens y possèdent déjà en propriétés urbaines et rurales plus d'un million d'hectares, dont la valeur dépassera bientôt ces deux milliards, si ce n'est déjà fait.

Les préoccupations de la période de réorganisation dans laquelle est entrée notre colonie paraissent avoir empêché que cet anniversaire fût célébré de l'autre côté de la Méditerranée avec la solennité dont on entoure quelquefois des souvenirs bien moins importants de l'histoire des peuples. Nous avons tenu cependant à le rappeler ici en quelques mots.

Le *National* apprécie en ces termes l'élection municipale de Paris, de dimanche dernier : Entre les divers candidats à la succession de M. Charles Quentin, c'est Trinquet qui a obtenu le plus de votes : il vient en tête de la liste avec 1,766 voix, sur 4,787 votants. Ses adversaires ont réuni 2,872 voix. Les abstentions atteignent le chiffre imposant de 2,635.

Deux candidats passaient pour être les représentants de « l'opportunisme » ; ce sont le docteur Galopin et un architecte, M. Depardon. Ils ont obtenu ensemble 1,700 voix environ. Celui qui approche le plus de Trinquet est un maître-maçon, M. Letalle, dont la profession de foi radicale ne laissait rien à désirer : l'impôt progressif, par exemple, et la suppression du Sénat y figuraient en première ligne.

Il est probable que le sort de Blanqui à la Croix-Rouge attend Trinquet au Père-Lachaise et que le condamné de Nouméa échouera comme le gracié de Clairvaux devant une coalition de ses adversaires au scrutin de ballottage. Mais on n'en est pas moins obligé de constater qu'un ancien membre de la Commune, actuellement détenu au bagne de la Nouvelle-Calédonie, inéligible et digne de l'être, a pu réunir sur son nom près de 2,000 voix dans un des quartiers de l'arrondissement dont M. Gambetta est le député.

On se demande ce qui peut bien recommander Trinquet à la confiance et à l'admiration de la population parisienne. Est-ce le regret formulé par lui devant le conseil de guerre de n'avoir pu voter la destruction de la colonne Vendôme, n'étant pas là le jour où fut décidée cette patriotique mesure ? Est-ce l'accusation portée contre lui par un témoin d'avoir fait sauter la cervelle à un « Versaillais » ? Est-ce l'orgueil opiniâtre avec lequel il s'est vanté, plus fier du reste en cela que ses complices, du rôle qui lui a été donné de jouer pendant la Commune ? Sont-ce là les titres qui font de Trinquet, pour un certain nombre d'électeurs, l'idéal du conseiller municipal ?

Une note identique, rédigée d'un commun accord par les ambassadeurs des puissances,

et remise au sultan, dit que les retards apportés par la Porte à l'exécution de certaines stipulations du traité de Berlin, obligent les gouvernements européens à aviser pour en obtenir l'exécution prochaine, notamment en ce qui concerne les questions grecque, monténégrine et arménienne.

Relativement à la Grèce, la note dit que la conférence des puissances médiatrices, qui doit se réunir le 16 juin à Berlin, réglera la question à la majorité des voix, avec l'assistance des officiers compétents.

La note ajoute qu'une commission pourra se rendre sur les lieux pour appliquer les décisions de la conférence.

Relativement au Monténégro, la note dit que la question exige une solution urgente. Elle ajoute que les stipulations de la convention du 12 avril, qui ont été irrégulièrement exécutées, ont compromis la situation.

Une collision peut se produire entre les Albanais et les Monténégrins. Il est de nécessité absolue que la Porte déclare, dans les termes les plus explicites, ses intentions à l'égard des droits acquis au Monténégro.

Dans le cas contraire, la responsabilité des graves conséquences qui pourront en résulter, retombera sur la Porte elle-même.

Relativement à l'Arménie, la note, paraphrasant l'article 61 du traité de Berlin, demande à la Porte de déclarer à bref délai ses résolutions.

La note termine en appelant de nouveau l'attention de la Porte sur la gravité des responsabilités encourues, et en réclamant la solution des questions pendantes, aussi bien dans l'intérêt de la Turquie que dans l'intérêt de l'Europe.

Informations

L'affluence était très grande mercredi aux obsèques du général Aymard, gouverneur de Paris. Hoit mille hommes de troupes appartenant à toutes les armes environnaient l'Eglise et l'Hôtel des Invalides. Toutes les sommités militaires et civiles ont tenu à honneur d'assister à ces funérailles. On remarquait aux premières places, près de l'autel, les ministres, ainsi que le maréchal de Mac-Mahon et le maréchal Canrobert. Fait singulier à signaler ; l'un des ministres a cédé sa place à l'ancien Président de la République, pour lequel on n'avait réservé aucune place. *Sic transit gloria mundi.*

Dans l'assistance, on remarquait aussi MM. les ducs de Nemours, d'Aumale, le prince de Joinville, les généraux de Galliffet, Billot, Clinchant ; une députation du Sénat ayant à sa tête M. Léon Say ; une députation de la Chambre des députés composée de MM. Bethmont, vice-président de la Chambre, Richard, Margaine, questeurs, etc., etc.

M. Jules Grévy était représenté par M. le général Pittié.

Le corps du général Aymard, après un double défilé, a été transporté au cimetière de Passy, dans un caveau de famille. La cérémonie n'a été terminée qu'à trois heures.

Voici quelques détails sur l'élection de dimanche dernier à Paris.

La journée électorale s'est passée sans désor-

dre matériel; mais tout le quartier du Père-Lachaise a été, jusque vers minuit, le théâtre d'une agitation très apparente. L'élément ouvrier s'est précipité dans les salles de vote, en groupes compacts, qui n'ont pas laissé une minute de répit aux membres des bureaux électoraux.

Après six heures, lorsqu'on a commencé le dépouillement du scrutin, au milieu d'une foule considérable et très exaltée, l'agitation est devenue très houleuse. A la section de la rue de Tlemcen, un citoyen qui a trop bu, vent à toute force voter une seconde fois; le président est obligé de requérir deux gardiens de la paix pour l'expulser de la salle. Alors le citoyen Renault, un habitué très tapageur des réunions publiques, proteste violemment contre l'introduction de gens armés dans le lieu du scrutin; il est lui-même prestement mis à la porte.

A la mairie du vingtième arrondissement, où se dépouillent les votes de la première section et où seront centralisés les résultats des trois autres, l'assistance est plus nombreuse encore. La besogne des scrutateurs peu lettrés, dont quelques-uns ont perdu la meilleure partie de leur sang-froid chez les marchands de vins, n'avance que péniblement. C'est à neuf heures un quart seulement qu'on en finit; encore faut-il subir les nouvelles protestations du citoyen Renault qui est revenu.

En voyant Trinquet tenir la corde, l'enthousiasme des purs arrive au paroxysme, et quand, dans la salle des mariages, le maire, M. Gérard, accompagne la proclamation du résultat de cette recommandation :

« Citoyens, la journée a été bonne pour la République, criez avec moi : Vive la République ! »

Les purs couvrent sa voix d'une immense clameur : « Vive Trinquet ! vive l'amnistie ! vive la révolution sociale ! »

L'on se disperse aussitôt, et sur la place, j'entends au passage ce lambeau de dialogue très caractéristique :

— « N. de D... ! que je suis donc content ! »
 » Trinquet est premier tout de même ! ça promet ! Va, bientôt il faudra qu'on nous obéisse.
 » Tiens, je te paie un litre ! »

Le *Gaulois* publie les renseignements qui suivent sur le voyage de l'impératrice Eugénie au Cap :

L'impératrice descendit les pentes de la vallée, se dirigeant vers le *donga* où fut trouvé le corps de son fils; elle parcourut ainsi la route même — un mille de distance, — que parcoururent les officiers anglais qui recueillirent les restes inanimés de l'infortuné jeune homme.

Le chemin est rocailleux et accidenté; de respectueuses observations furent présentées, mais l'impératrice ne voulut rien entendre et continua sa route.

Au loin, le monument funèbre nouvellement élevé, éclatait en blancheur sur les sombres teintes des prairies desséchées.

L'impératrice ne voyait rien; elle ne parut s'en apercevoir qu'arrivée sur le bord même du *Donga*.

Alors, elle leva les mains vers le ciel dans une attitude suppliante; de grosses larmes coulèrent sur ses joues amaigries; elle ne dit pas un mot, ne poussa pas un cri; les sanglots seuls soulevaient sourdement sa poitrine; puis, la tête légèrement penchée sur l'épaule, elle se laissa glisser à genoux. Le marquis de Bassano seul alla, lui aussi, s'incliner dans le fond du *donga*; les autres personnages de la suite s'arrêtèrent quelques instants sur les hauteurs du *donga*, puis s'éloignèrent quelque peu, laissant Sa Majesté toute à sa douleur et à son pieux devoir.

Un prêtre assistant, de la mission française, récitait les prières des morts, et, à quelques pas, le domestique Lomas, le seul témoin oculaire présent de la catastrophe, rappelait le drame vivant à une année de distance.

Au sujet de la fête organisée à Versailles, à la date du 24 juin, pour l'anniversaire de la naissance du général Hoche, l'*Union libérale de Seine-et-Oise* rappelle que le cœur du grand général repose dans l'église Notre-Dame de Versailles. Dans la première chapelle de gauche se trouve en effet le sarcophage portant cette ins-

cription :
 Ici repose le cœur du général Hoche, Pacificateur de la Vendée.
 Offert par celle qui conserva soixante ans son veuvage,
 Anne-Adélaïde Dechaux.
 morte le 28 juillet 1860.

Le général Hoche, effectivement, mourut en 1798, à peine âgé de trente ans. C'est par les soins de M^{me} la comtesse de Roys, sa fille, que le cœur de Hoche a été définitivement inhumé à Notre-Dame de Versailles.

Une dépêche de New-York, annonce la mort d'un homme qui laissera, par ses découvertes, une trace durable dans l'histoire de la science industrielle de notre temps.

M. Tessié du Motay, l'inventeur de la photographie vitrifiée, de l'impression des grisailles, du blanchissement des matières textiles, de la préparation en grand de l'oxygène et de la lumière oxyhydrique, vient de succomber en Amérique, où il s'était rendu, il y a dix-huit mois afin d'y diriger l'exploitation, par un nouveau procédé de son invention, des roches cuivreuses du lac supérieur du Canada.

Pendant le siège de Paris, il dirigea un service d'ambulance.

M. Tessié du Motay était âgée de soixante-deux ans; son corps va être ramené à Paris, où un service funèbre aura lieu.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni hier extraordinairement. La séance a été bien remplie.

Le Conseil a décidé de demander la déclaration d'utilité publique pour l'élargissement de la rue du Moulin-St-James, et les abords du Quai de ceinture, au Patrinquat; il a donné son approbation au plan d'alignement de la rue des Pénitents ainsi qu'au projet de la maison d'école à construire à St-Henri.

Des réserves ont été formulées qui seront présentées à la Commission d'enquête, pour conserver, dans la mesure du possible, les communications sur les divers chemins et rues qui vont être coupés par le projet de chemin de fer récemment soumis à l'enquête.

Sont renvoyés à l'examen des commissions : Une demande du propriétaire actuel du Café Tivoli, qui sollicite l'autorisation d'ouvrir un café-chantant sur les allées Fénélon;

Un long mémoire dans lequel M. l'Inspecteur d'académie signale les réparations et les agrandissements nécessaires aux bâtiments du Lycée. Les dépenses pour ces travaux qui entraîneraient le déplacement de la Bibliothèque, ne s'élèveraient pas à moins de 180,000 francs, sur lesquels l'Etat contribuerait pour 50,000 francs environ. Cette importante question sera sérieusement étudiée.

M. le Maire fait connaître au Conseil que MM. les Ingénieurs des Ponts et chaussées sont autorisés à dresser le projet du Quai de ceinture entre le pont Louis Philippe et le pont Valentré. Le Conseil se félicite d'avoir pu obtenir le précieux concours de Messieurs les Ingénieurs.

Enfin est revenue l'interminable question de l'Ecole normale. Le Conseil a décidé que du moment où le Conseil général refusait de faire droit aux réserves qu'il avait antérieurement acceptées, toute convention était virtuellement rompue.

Des propositions nouvelles seront présentées au Conseil général dans sa prochaine session.

Un crédit a été voté pour faire face aux dépenses qui seront occasionnées par la fête nationale du 14 juillet.

L'administration préfectorale vient d'inviter les municipalités du département à faire connaître immédiatement si elles seraient disposées à s'imposer des sacrifices en terrain ou en argent pour la construction de l'école normale d'instituteurs.

On nous écrit de Moissac :

Le conseil municipal de la ville de Moissac a voté 16,800 francs de subvention pour la construction du chemin de fer de Cahors à Moissac et a émis le vœu que les travaux fussent commencés le plus tôt possible.

PENSION DE RETRAITE DES OFFICIERS

Une proposition de loi relative à l'unification des retraites des officiers a été présentée par M. Paul-Casimir Périer, rapporteur, et 72 membres de la Chambre des députés.

Cette proposition, soumise à la Chambre, et dont la teneur suit, expose :

Art. 1^{er}. — A partir du 1^{er} janvier 1881, le taux des pensions de tous les officiers retraités sous le régime des lois antérieures à la loi du 22 juin 1878, sera fixé conformément aux tarifs établis par les susdites lois, sous la réserve d'une retenue de 3 0/0 exercée aux frais du Trésor public sur le montant de la différence entre les anciennes et les nouvelles pensions pour l'armée de terre et de 2 0/0 pour l'armée de mer.

Toutefois, cette retenue ne portera pas sur les pensions des lieutenants et sous-lieutenants.

Art. 2. — Un titre de pension supplémentaire inscrit au grand Livre de la dette publique sera délivré aux ayants-droit.

On broit, heureusement exagéré, circulait hier en ville. Le Monument des Mobiles s'effondra ! Nous pouvons rassurer nos concitoyens à cet égard. Les quelques marches du bas du socle avaient été établies sans fondations, sur un terrain transporté. C'est ce terrain qui a cédé sous l'action des pioles, entraînant avec lui quelques pierres et la grille du côté qui fait face au faubourg Cabessut. Sans doute l'accident est regrettable, mais le monument en lui-même n'est nullement ébranlé. Quelques centaines de francs et quelques jours de travail remettront les choses en parfait état.

EXAMENS UNIVERSITAIRES

Des sessions d'examens vont s'ouvrir : 1^o pour l'emploi de professeur d'Ecole normale d'instituteurs (7 et 8 juillet); 2^o pour l'emploi de professeur d'Ecole normale d'institutrices (9 et 10 juillet); — pour l'emploi d'inspecteur primaire et de directeur d'Ecole normale (15 et 16 juillet)

Les candidats devront s'inscrire au secrétariat de l'inspection académique du 16 au 30 juin.

CHEMIN DE FER.

A l'occasion des fêtes qui auront lieu à Périgueux les 20 et 27 juin courant pour la distribution des récompenses des expositions artistique et industrielle, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans délivrera exceptionnellement les dits jours aux gares et stations comprises entre Périgueux et Monsempron-Libos inclus, des *billets réduits aller et retour* de toutes classes pour Périgueux. Les billets délivrés le 20 juin seront valables pour le retour jusqu'au 21 inclus, et ceux délivrés le 27 jusqu'au dernier train de la journée du 28.

En outre un train spécial de retour s'arrêtant à toutes les stations entre Périgueux et Monsempron-Libos sera fait les 20 et 27 juin au soir; il partira de Périgueux à 11 h. 45 du soir pour arriver à Libos les 21 et 28 à 3 h. 10 du matin.

Hier matin l'éclusier de St-Georges trouvait sur la chaussée de l'écluse une blouse bleue, et un chapeau de feutre mou. Tout faisait prévoir un suicide; en effet, quelques heures après, un cadavre flottait en aval du barrage. Retiré aussitôt, il a été soumis à l'examen d'un docteur qui a déclaré que le corps ne portait aucune trace de violence. Le malheureux qui avait ainsi mis fin à ses jours paraissait âgé de 45 ans; il était vêtu en drap gris du pays. On a trouvé 25 centimes dans la poche de son gilet. Le corps a été transporté immédiatement à l'hospice.

Une mort subite s'est produite ce matin à la gare aux marchandises de Cahors dans des circonstances particulièrement émouvantes. Un malheureux père de famille, le sieur Blanc, ouvrier charpentier, était occupé à décharger du bois avec ses camarades, lorsque en soulevant une pièce, il s'est affaissé et a expiré sans prononcer une parole.

Tous les secours tentés ont été vains. Transporté à l'hospice, MM. les docteurs ont constaté que la mort était survenue

presque subitement par suite de la rupture d'un vaisseau.

Les renseignements sur les ravages causés par l'orage du 9 au 10 juin arrivent journellement à la préfecture.

Dans la région de Livernon les pertes sont considérables. Dans la commune d'Assier les pertes sont évaluées à 15,000 fr.; à Gluges, 25,000 fr.; Livernon, 25,000 fr.; Sonac, 15,000 fr.; St-Simon, 12,000 francs.

Dans le canton de Payrac : commune de Loupiac, 4,000 fr.; Nadaillac, 4,000 fr.; Payrac, 4,000 fr.; Lamothe-Fénélon, 6,000 fr.; Le Roc, 1,000 fr.

Dans le canton de Salviac : commune de Salviac, 9,000 fr.; Lavercaillère, 10,000 fr.; Rampoux, 18,000 fr.

Dans les communes d'Espère et de Mercuès les pertes s'élèvent à près de 30,000 fr.

L'interdiction de la pêche sur les fleuves et les rivières est levée depuis le 15 juin.

Nous souhaitons à tous les paisibles amants de la ligne, la bonne fortune qui vient d'arriver à l'un d'eux. Tandis que M. X..., convoitait modestement l'humble goujon, ce matin au lever du soleil, sa ligne subitement entraînée, le tira de sa douce rêverie. Il se dresse haletant, la cigarette s'échappe de ses lèvres, le monstre marin d'Hippolyte hante un instant son esprit. Mais, terreur vaine et joie inénarrable ! Une superbe truite de cinq livres se balance au bout de son frêle roseau... tableau ! Et cette truite n'est pas un canard, je le jure.

Je laisse à penser la vie
 Que lui feront ses amis,
 Devant trente couverts mis
 Sur un tapis de Turquie.

LA SUPPRESSION DES TAMBOURS.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux chefs de corps au sujet de la suppression des tambours dans les corps d'infanterie :

Paris, 3 juin, 1880.

Messieurs,

L'utilité des tambours dans les régiments d'infanterie est depuis longtemps contestée. La caisse est un instrument qui demande un long apprentissage; son service n'est pas assuré par tous les temps; les batteries de tirailleurs sont peu comprises du soldat; enfin, les tambours n'étant pas armés, constituent des non-valeurs pour les régiments mobilisés.

Ces considérations m'ont déterminé à supprimer les tambours dans le corps d'infanterie et à ne conserver que des clairons. En conséquence, j'ai arrêté qu'il ne sera plus fait de nomination de tambours et que les élèves tambours rentreront dans le rang. La suppression des tambours devra être générale après la manœuvre de cette année.

Le nombre des clairons et des élèves clairons sera fixé ainsi qu'il suit, conformément aux prescriptions édictées par la loi du 13 mars 1875 sur la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale, et aux décrets portant organisation des différentes écoles militaires.

Indication des corps	Nombre par compagnie des clairons	des él. clairons
Régiments d'infanterie...	2	2
— de zouaves...	3	2
— de tirailleurs...	3	2
Légion étrangère...	3	2
Fusilliers de discipline...	3	»
Pionniers de discipline...	2	»
Ecole spéciale militaire...	16	»
— des aspirants offic.	12	»
— des enfants de troupe...	1	»
— mil. de gymnastique...	4	2
Ecoles régionales de tir...	4	»

Le nombre des élèves clairons indiqué dans la colonne doit être considéré comme maximum.

Les nominations des nouveaux clairons titulaires seront faites au fur et à mesure de l'extinction des tambours pendant l'année courante et complétées au 1^{er} janvier si le nombre des sujets le permet.

Les tambours-majors actuels seront maintenus dans leur emploi avec les mêmes attributions, la même tenue et la même dénomination jusqu'à leur libération, à moins qu'en raison d'une aptitude spéciale constatée, ils ne puissent

être appelés à un autre emploi. Ils seront remplacés, par extinction, par des sergents-majors clairons. Ces derniers seront choisis, sans distinction de taille, parmi les caporaux clairons les plus aptes à bien diriger l'école des clairons, et ils conserveront leur instrument.

On remplacera de même, par voie d'extinction, les caporaux-tambours par les caporaux-clairons.

Réservistes. — Les tambours-majors et les caporaux-clairons, appartenant à la réserve de l'armée active, conserveront leur grade et seront placés comme sergents-majors ou caporaux-clairons à la suite dans les compagnies de dépôt.

Les tambours seront inscrits dans les compagnies auxquelles ils étaient affectés comme soldats de 2^e classe et placés dans la catégorie des non-exercés.

Pour porter le nombre des clairons à l'effectif de guerre, les musiciens réservistes aptes à faire des clairons seront, pendant la période d'appel, envoyés à l'école des élèves-clairons dès que leur aptitude aura été constatée.

Régiments territoriaux. — Comme dans l'armée active, les tambours seront supprimés dans les corps de l'armée territoriale, dès qu'il sera possible de les remplacer par des clairons. Les batteries de ces régiments, devront donc subir une transformation semblable à celle qui vient d'être indiquée pour l'armée active, au fur et à mesure des ressources.

Le ministre de la guerre,

FARRE.

Consulté sur la question de savoir si des travailleurs militaires peuvent être mis, cette année, comme les précédentes, à la disposition des cultivateurs pour la rentrée des récoltes (fenaisons, moissons, vendanges, etc.), le ministre de la guerre vient d'écrire aux généraux commandant les corps d'armée, pour les informer qu'il y a lieu d'appliquer, comme par le passé, les dispositions des circulaires des 5 juillet 1877, 24 juin 1878 et 12 avril 1879.

Il les prie, en conséquence, de donner à cet effet les ordres et instructions nécessaires dans l'étendue de leur commandement.

Les étudiants de la faculté de médecine de Montpellier, manifestent l'intention de rentrer dans la discipline.

La brillante conduite, à Magenta, du 2^e régiment de zouaves rapportant un drapeau enlevé aux Autrichiens, motiva la décision du 14 juin 1859. Aux termes de cette décision, un corps de troupes qui prend une enseigne ennemie peut recevoir la croix de la Légion-d'Honneur qu'il est autorisé à porter attachée à la lampe de son drapeau.

Avant la guerre de 1870 il y avait dans l'armée française sept régiments dont les drapeaux étaient décorés : trois pour des drapeaux pris à l'ennemi pendant la campagne d'Italie; quatre pour des drapeaux pris pendant la campagne du Mexique.

Pendant la guerre de 1870, à la bataille de Rezonville, le sous-lieutenant Chabal prit de sa main le drapeau d'un régiment prussien. M. Chabal, aujourd'hui capitaine-trésorier de gendarmerie à Alger, a reçu la croix.

Restait à décorer le drapeau du 57^e régiment de ligne, auquel appartenait M. Chabal en 1870. Le ministre de la guerre va soumettre à la signature de M. le président de la République un décret accordant la croix de la Légion-d'Honneur au 57^e régiment de ligne, aujourd'hui en garnison à Bordeaux.

Cette croix sera attachée au drapeau du régiment le 14 juillet prochain.

Le ministre de la guerre a décidé en outre que le capitaine Chabal serait mandé d'Algérie pour assister à la fête de la distribution des drapeaux; celui-ci prendra place dans l'escorte même du ministre de la guerre.

On écrit de Marmande, le 12 juin, au *Journal d'Agen* :

Non loin du bourg d'Escassefort, au lieu dit Banizette, un crime horrible a été commis, dimanche dernier, et découvert hier, dans l'après-midi.

Dimanche matin, vers neuf heures, Marguerite Jarry, veuve Lapeyrie, mit au monde une

magnifique petite fille, en présence de sa mère, Jeanne Coutures.

Pressée par une idée diabolique, la veuve Jarry dit à sa mère : « Il faut étouffer cet enfant et personne n'en saura rien. »

Jeanne Coutures sortit de la chambre où se trouvait sa fille pour laisser toute liberté à cette dernière d'accomplir son horrible forfait.

Alors, la mère dénaturée enfonça ses doigts la bouche de son enfant, pour l'étouffer; puis de ses genoux, elle lui pressa la poitrine et le ventre, et, comme l'enfant ne voulait pas mourir, la tigresse prit sa fille par le bas du corps et lui brisa le crâne sur le carreau.

En deux minutes, l'enfant naquit, souffrit et mourut, assassiné par sa propre mère!!!

Informé de la disparition de l'enfant, le parquet de Marmande, accompagné du docteur Sarrouille, s'est rendu à Banizette, et a tout découvert.

Après un interrogatoire long et minutieux, les deux veuves Lapeyrie et Jarry ont été mises en état d'arrestation et transférées immédiatement à Marmande.

Marguerite Jarry, veuve Lapeyrie, est âgée de 34 ans, et sa mère, veuve Jarry, née Coutures, de 63.

THÉÂTRE DE CAHORS.

La soirée de samedi, au Théâtre de Cahors, a été bonne. Un public trop peu nombreux, s'y était rendu. — Nous le regrettons pour M. Lacan et pour ses artistes, dont le talent connu méritait plus d'empressement.

M. Guillemot, baryton remarquable par le timbre et l'ampleur de sa voix, a dit avec art et méthode la belle scène de *la folie* de Charles VI, épreuve si redoutable et si redoutée par le chanteur et le comédien.

M. Rendont s'est fait justement applaudir par sa magistrale interprétation du *Maitre de Chapelle*.

Une nouveauté, vieille d'un siècle, *l'Épreuve villageoise*, a terminé cette agréable soirée. Le vaudeville de Desforges, immortalisé par la musique de Grétry, est toujours jeune et charmant de naïveté. Tout d'abord les dilettanti de 1880, les oreilles remplies des grivoiseries d'Offenbach, souriaient de nos ancêtres de 1780, mais peu à peu on a goûté toute la saveur de cette musique simple, facile et pleine d'harmonie.

MM. Guillemot, Thévelin et M^{lle} Thémènes ont tenu à la perfection les rôles de Lafrance, André et Denise, et on a fort applaudi la rouerie du don Juan citadin, échouant devant l'ingénuité malicieuse des bons villageois.

Nos remerciements à M. Lacan. Nous lui devons d'avoir entendu successivement des artistes distingués : M^{lle} Leawington, MM. Guillemot et Rendont. Ce n'est donc pas lui qui a fait défaut au public cadorcien et sa bonne réputation d'impresario reste intacte.

Qu'il revienne dans quelques mois, avec un spectacle plus attractif pour les masses, et le public acquittera sa dette en remplissant la salle de spectacle. En attendant tous les gens de goût, restent les obligés de M. Lacan.

Ce soir, début de la troupe de M. Gilbert dans *la Juive*. C'est attaquer le taureau par les cornes, et si les artistes sortent victorieux de l'épreuve, — nous n'en doutons pas — le succès de la campagne lyrique est assuré.

Du reste, M. Gilbert nous arrive dans des circonstances particulièrement intéressantes, dont le public cadorcien lui tiendra compte.

Pas un rouge liard ne peut lui être accordé par la ville qui a, cet hiver, épuisé les fonds destinés à la subvention théâtrale. Et pourtant chacun comprend les frais que s'impose M. Gilbert, pour nous assurer quelques bonnes soirées musicales.

C'est donc un devoir pour le public cadorcien de soutenir de son mieux cette tentative hardie, et nous avons le ferme espoir qu'il n'y failira pas et qu'il viendra en foule jouir d'un plaisir bien rare dans notre cité.

Ce soir jeudi 17 juin 1880

LA JUIVE.

Grand opéra en 5 actes, musique d'Halévy.
Chaque opéra ne sera joué qu'une seule fois.

BULLETIN AGRICOLE.

Alais, (Gard), 14 juin.

Depuis mardi le temps est très irrégulier et relativement froid avec un vent du midi très violent; aujourd'hui nous avons eu un orage avec une forte pluie; cette température ne peut qu'être nuisible aux céréales. Ce soir le beau temps est revenu; la chaleur est nécessaire.

Condom (Gers), 14 juin.

Décidément, les apparences de la prochaine récolte ne sont pas des plus satisfaisantes, en général, dans nos contrées. Les épis sont clairsemés et de petit volume. On ne peut encore se rendre compte de la façon dont s'est passé le moment de la floraison.

Lille (Nord), 15 juin.

Les blés, les avoines et les seigles sont magnifiques. Il y a longtemps qu'on n'a vu pareille apparence; leur végétation, interrompue momentanément par la sécheresse, est aujourd'hui luxuriante et promet une abondante moisson.

Valenciennes (Nord), 15 juin.

Depuis quelques jours il est tombé une grande quantité d'eau, ce qui fera beaucoup de bien à notre récolte.

Nantes (Loire-Inférieure), 14 juin.

Les nouvelles de notre rayon reçues cette après-midi sur la récolte des blés sont satisfaisantes. On s'accorde à les présenter comme parfaits dans les bonnes terres, souffreteux dans les terres légères.

L'ensemble de ces nouvelles permet d'espérer un rendement satisfaisant.

Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), 15 juin.

Nous avons un temps magnifique pour nos récoltes, qui sont satisfaisantes.

Sens (Yonne), 14 juin.

Les pluies et la chaleur qui sont survenues depuis huit jours, ont fait un grand bien à toutes les récoltes; les blés et les avoines épient bien; on espère une bonne moyenne, sauf les fourrages qui manquent, mais qui seront suppléés par les betteraves et les vesces, semées en abondance.

Toulouse (Haute-Garonne), 14 juin.

Les blés continuent à donner bonne satisfaction; avec une température plus chaude, en rapport avec la saison, on espère un bon produit. Il n'en est pas de même pour les avoines; plus nous avançons et plus les plaintes se multiplient; généralement le plan en est chétif et peu fourni; on croit que le rendement laissera beaucoup à désirer; d'ici à peu de jours, nous vous fixerons d'une manière plus certaine.

Dernières Nouvelles

Paris, 17 juin, soir.

M. Bardoux, après un entretien avec le président de la République, a résolu de déposer sa proposition de loi tendant au rétablissement du scrutin de liste dans les élections législatives au mois de juillet prochain, quelques jours avant la séparation de la Chambre.

La *Paix* annonce qu'une congrégation de femmes marianistes résidant au Mans, a déposé une demande d'autorisation conformément aux décrets du 29 mars.

Hier soir, avenue Wagram, salle de l'Etoile, a eu lieu une réunion privée sous la présidence de M. de Broglie, 3,000 personnes y assistaient; MM. de Broglie et Depeyre ont parlé contre les décrets du 29 mars.

La réunion s'est terminée par une protestation contre ces mêmes décrets.

Le *Mot d'Ordre* annonce que Rochefort est souffrant depuis deux jours; l'effluve est revenue et persiste. Rochefort, actuellement à la campagne, garde un repos absolu.

M. Alphonse Humbert sera entendu aujourd'hui par la commission d'enquête sur le régime pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

Le *Siècle* croit que le gouvernement n'a pas encore pris une décision sur la question de l'amnistie; il veut, avant de se prononcer, connaître l'opinion qui se manifesterait dans la réunion de la gauche républicaine d'aujourd'hui.

Le *Rappel* annonce que l'initiative de la proposition d'amnistie sera prise, une fois que la décision du gouvernement sera publique, par les membres de la gauche républicaine.

Le *Soleil* estime que la marche générale des affaires publiques souffre des perpétuels tirailllements entre la Chambre et le Sénat.

Il ajoute que la responsabilité de cette situation retombe sur les différents cabinets qui se succèdent depuis trois ans tous dépourvus de prestige, d'influence et d'autorité.

La *Justice* dit que le ministère laisse passer la dernière occasion qui lui était offerte de se concilier l'ensemble de l'opinion républicaine.

Reste à savoir si la majorité voudra se présenter devant les électeurs sous les auspices de M. de Freycinet.

Le *Mot d'Ordre* affirme que M. Rochefort sera député avant 1881.

Le *Parlement* blâme l'attitude hésitante du cabinet et ne sait comment définir sa politique.

Parlant de la séance de la Chambre des communes d'avant-hier, la *République française* dit que notre patriotisme est pleinement satisfait par les applaudissements qui ont accueilli la réponse très-nette de M. Dilke.

Le *Journal des Débats* engage les congrégations non autorisées à réclamer l'autorisation; ce serait le parti le plus sage et le moyen d'éviter la guerre entre l'Eglise et l'Etat.

DÉPÊCHES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 17 juin, 1 h. soir.

Un changement complet s'est opéré dans la question de l'amnistie.

On annonce un revirement effectué dans les régions ministérielles, et principalement dans l'esprit de M. de Freycinet.

Plusieurs sénateurs et députés ont été convoqués hier soir, à 9 heures, chez M. de Freycinet, entre autres MM. Léon Say, Casimir Périer, Bardoux et Devès.

Presque toutes les invitations étaient lancées au nom de M. Gambetta.

Le *Rappel* croit que le gouvernement prendra l'initiative de la proposition de l'amnistie.

Paris, 2 h. 15, soir.

On annonce le désistement du docteur Galopin en faveur de Trinquet, dont la nomination paraît ainsi assurée.

Les dernières nouvelles de Rochefort portent que l'effluve augmente.

Paris, 3 h. soir.

Une première réunion des représentants de toutes les puissances européennes a eu lieu hier à Berlin, pour l'exécution du traité de Berlin par la Turquie.

Une dépêche spéciale du *Journal des Débats* dit que la conviction générale est que les puissances parviendront facilement à une entente.

Paris, 4 h. 20, soir.

L'Union républicaine a résolu de ne pas voter les fonds pour la fête du 14 juillet, et de ne pas assister à la fête, si l'amnistie n'est pas accordée.

L'Union républicaine proposera l'amnistie si le Gouvernement s'abstient.

Bourse de Paris

Cours du 17 Juin.

Rente 3 p. %	86 10
— 3 p. % amortissable	88 45
— 4 1/2 p. %	115 97 1/2
— 5 p. %	120 07 1/2

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhant, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir

faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbounetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Chayssons (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

VENTE sans FRAIS et au PAIR

au prix de 500 francs de 2,000 ACTIONS entièrement libérées des PLÂTRIÈRES de SEINE-ET-OISE Société au Capital de 1,500,000 fr. 150,000 FR. REVENU ACTUEL S'adresser: Banque de la Chaussée d'Antin Paris — 52, rue de la Chaussée-d'Antin, 52 — Paris

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL
de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

- 1 obligation remboursée par 100,000 fr.
- 1 — — — — — 25,000 "
- 6 obligations remboursées par 5,000 francs soit . . . 30,000 "
- 45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit . . . 45,000 "

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour . . . 200,000 fr. et 318 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le 2^e Tirage a eu lieu le 5 juin 1880.

Le 3^e tirage aura lieu le 5 août 1880.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des dé-

mandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès
AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et
CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot), tous les mois du 1^{er} au 40. Faubourg Leclère en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES PAR DEUX BANDES PORTANT LE NOM :

TREBUCIEN & FILS

Éviter LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE



On reprend pour 30^e la Boîte revêtue de l'Étiquette

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par **M. DIDES**,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES
MALADIES DE LANGUEUR
sont heureusement combattus par le

VIN IODÉ DE MORIDE

Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur des purgatifs, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'HUILE de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pâtes Ferrugineuses et les Pâtes de Fer, dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue La Boétie, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 4 fr.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
PIANOS OBLIQUES.
MAF MONIUMS.
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

GUÉRISON IMMÉDIATE
des RHUMATISMES, NEURALGIES et MAUX de TÊTE
En faisant usage continu de la

BAGUE VOLTAÏQUE
BREVETÉ S.G.D.G.
ANTI-RHUMATISMALE

Plus de Rhumatismes Plus de Névralgies

Seule Pile Electrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandelli, frères bijoutiers.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

ESCROUZAILLES

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

PHARMACIEN

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur des produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des vins quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

POÉSIES

PAR
M. LE V^e D'ARMAGNAC

Vol. de 240 pages.

Prix : 1 fr. 50, frais de port en sus.

EN VENTE

CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Caude, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris, Paris, 14, rue Saint-Lazare.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Onsoni, Administrateur de la *Mode Française*, 37, rue de Lille, à Paris.